

PLAN DE PROTECTION

Saas-Fee/Saastal Tourismus AG

Introduction

Le présent document comporte les mesures barrières visant à protéger au mieux d'une infection au coronavirus tous les collaborateurs de Saastal Tourismus AG ainsi que tous les clients qui entrent en contact avec l'entreprise. Ces mesures s'appuient sur l'ordonnance et les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Ces mesures sont applicables jusqu'à nouvel ordre et pourront être modifiées à tout moment.

Règles de base selon l'OFSP

Le plan de protection de chaque entreprise doit garantir que les directives ci-dessous soient respectées. Pour chacune de ces prescriptions, des mesures suffisantes et adéquates doivent être prévues. L'employeur et les responsables de l'entreprise sont responsables de l'application de ces mesures.

1. Les collaborateurs et autres personnes doivent se tenir à une distance d'au moins 1,5 mètre les uns des autres.
2. Nettoyage régulier avec un produit approprié des surfaces et des objets après leur utilisation, en particulier lorsque ceux-ci sont touchés par plusieurs personnes.
3. Les aspects spécifiques du travail et les situations professionnelles sont constamment ré-évalués afin de garantir la protection en permanence.
4. Les collaborateurs et les personnes en contact avec l'entreprise sont régulièrement informés des directives et des mesures.
5. La direction se charge de la mise en œuvre effective des mesures de protection et de leur éventuelle modification.

Ces mesures générales ont été spécifiées pour Saastal Tourismus AG et sont répertoriées ci-dessous.

Hygiène des mains

- Un désinfectant pour les mains est à la disposition des collaborateurs à chaque étage. Nous utilisons un désinfectant pour les mains entre chaque client.
- Les collaborateurs au guichet sont protégés par un écran en plexiglas.
- Un distributeur de désinfectant pour les mains se situe à l'entrée pour la clientèle entrante.
- Il convient d'éviter, dans la mesure du possible, de toucher les objets appartenant aux clients. Dans le cas contraire, il est impératif de se désinfecter immédiatement les mains après tout contact.
- Le paiement sans contact au guichet est recommandé.

Respect de la distance

- Un panneau à l'entrée et un marquage au sol permettent de signaler le respect de la distance.
- Les zones d'attente avec au moins 1,5 mètre de distance sont bien signalisées.
- Une distance d'au moins 1,5 mètre est prévue entre les différents postes de travail des collaborateurs de STAG et pas plus de quatre personnes se trouvent dans un bureau en même temps.
- Dans les halls de guichet de l'agence touristique, le nombre de personnes autorisées est limité en fonction de la surface en mètres carrés. Cette restriction est clairement affichée en plusieurs langues à la porte d'entrée.

Nettoyage

- Les surfaces de travail, claviers, écrans et plaques de plexiglas sont régulièrement nettoyés avec une solution désinfectante. Ceux de chaque collaborateur au guichet sont désinfectés quotidiennement.
- Les poignées de porte, rampes d'escaliers et autres surfaces sont désinfectées régulièrement.
- L'aération régulière permet une bonne circulation de l'air

La direction

- informe les collaborateurs régulièrement des mesures d'hygiène, de l'utilisation du matériel de protection et de la façon dont il faut se comporter avec les clients.
- organise le travail toujours avec les mêmes équipes afin de réduire le mélange des personnes.
- fournit savon, solution désinfectante et produit de nettoyage pour les surfaces.
- informe les collaborateurs particulièrement exposés des mesures de protection et de leurs droits dans l'entreprise.
- contrôle régulièrement l'application des mesures.